

PLAN D'ACTION: OBJECTIF QUATRE - ACTIVITÉS D'ÉCOLOGISATION

ACTION	POINTS DE REPÈRE
Préparer un plan pour la réalisation d'une étude de référence sur toutes les taxes, subventions et contributions, afin de cerner ou d'éliminer les obstacles ou entraves à des pratiques écologiquement rationnelles et d'appuyer et favoriser la réalisation des objectifs du développement durable.	Rédaction et approbation du plan avant la fin de 1998.
Intégrer la gestion environnementale aux plans de gestion de mission existants et aux stratégies des grandes missions.	Intégration aux plans de gestion de mission d'ici l'exercice 1999-2000.
Veiller à intégrer les questions de respect des renseignements personnels sur les Canadiens ainsi que de sécurité personnelle et d'information aux processus décisionnels concernant les passeports et autres documents personnels émis par le Ministère.	1997 et années suivantes.

PLAN D'ACTION - ENJEU 4B

Gérer les opérations et les installations ministérielles de manière à assurer l'adoption et la mise en oeuvre de principes et pratiques écologiques

ACTION	POINTS DE REPÈRE
Adopter et mettre en oeuvre les <i>Lignes directrices sur les pratiques exemplaires</i> du gouvernement, visant à conserver l'énergie et l'eau, à réduire les déchets solides, et à rendre plus efficiente la gestion du parc automobile et de l'utilisation des terres.	Lignes directrices et instructions sur la gestion environnementale publiées et diffusées en vue de la mise en oeuvre d'ici la fin de 1997.
Dans la mesure du possible, utiliser des produits écologiques.	Intégration au Guide sur la gestion du matériel d'ici la fin de 1997.

PLAN D'ACTION - ENJEU 4C

Mettre en oeuvre le *Plan de gestion environnementale* du MAECI (1995), l'actualiser et y donner suite.

ACTION	POINTS DE REPÈRE
Élaborer et mettre en oeuvre des lignes directrices sur la vérification environnementale.	Introduction de lignes directrices avant la fin de 1998.